



REEMPLIR UN DOSSIER MDPH



[Cerfa n°15692*01](#)



Conseils et astuces

Prendre le temps et planifier plusieurs rendez-vous avec le demandeur

Fournir au demandeur des enveloppes affranchies avec l'adresse de la MDPH



Partie A : Identité du demandeur

Obligatoire pour tous les dossiers

Les essentiels :

A1 : identité de la personne

A5 : nécessité d'un traitement rapide de la demande (*risque de perte d'emploi, fin de droits...*)

Les spécifiques (en fonction des situations individuelles) :

A2 : autorité parentale (pour les mineurs)

A3 : aide dans les démarches

A4 : mesures de protection (*tutelle, curatelle, curatelle renforcée, habitation familiale*)



Partie B : Vie quotidienne

Obligatoire

sauf en cas de renouvellement sans modification de situation

B1 : Vie quotidienne

B2 : Besoins

B3 : Attentes

Accompagner sur la verbalisation des besoins et des contraintes du demandeur

Garantir la confidentialité (secret professionnel) et la discrétion



Partie C : Vie scolaire ou étudiante

(si vous accompagnez un étudiant seulement)

Correspond à toutes les demandes liées au parcours de scolarisation d'un(e) enfant ou d'un(e) adolescent(e) en situation de handicap

C1 : Situation

C2 : Besoins

C3 : Attentes

Généralement, les BOE étudiants ont déjà une RQTH → pas d'actions nécessaires



Partie D : Situation professionnelle

Correspond à l'emploi (recherche, maintien de poste ou reclassement) et à la formation professionnelle et/ou à une demande d'allocation aux adultes handicapés (AAH)

D1 : Situation

D2 : Parcours

D3 : Projets

Préciser les aménagements nécessaires pour le demandeur

Faire état de l'expérience professionnelle actuelle du demandeur



Partie E : Demandes de droits et prestations

E1 : Vie quotidienne

E2 : Vie scolaire ou étudiante

E3 : Vie professionnelle

RQTH

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Emploi Accompagné

Carte mobilité inclusion



Les documents complémentaires au dossier administratif

Certificat médical cerfa n°15695*01

A compléter par le médecin traitant ou le spécialiste qui suit le demandeur. Il peut être complété par d'autres éléments médicaux (compte-rendu d'hospitalisation, bilans ophtalmologique ou auditif, préconisation d'appareils auditif, suivi psychiatrique, etc.).

Une fois rempli, **le demandeur a 12 mois pour déposer son dossier**. Au-delà, la demande sera rejetée et le demandeur devra ré-actualiser le certificat médical.

Bon à savoir

A compter du 1er avril 2022, le remplissage du certificat médical sera valorisé comme une consultation très complexe d'une valeur de 60 € en métropole et d'une valeur de 72 € dans les départements et régions d'outre-mer.

Les pièces justificatives

Obligatoires

- Cerfa n°15692*01 rempli, daté et signé par le demandeur
- Certificat médical Cerfa n°15695*01 rempli, daté, signé et cachet du médecin
- Une photocopie recto verso d'un **justificatif d'identité** du demandeur
- Une photocopie d'un **justificatif de domicile** (pour les personnes hébergées par un tiers : justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant)

En fonction de la situation du demandeur

- **Pièce d'identité** du représentant légal ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France
- Une **attestation de jugement** en protection juridique
- Justificatif d'attribution d'une **pension d'invalidité**
- Copie de la décision de **rente d'accident du travail ou maladie professionnelle**
- **Contrat de travail**, bulletin de salaire, ou attestation de l'employeur
- Justificatifs, factures ou devis concernant les frais
- **Fiche d'aptitude ou d'inaptitude** du médecin de santé au travail ou dernière fiche de visite médicale auprès du médecin de santé au travail
- Etc.